

Année Scolaire 2018 | 2019
Août 2018

Madame, Monsieur,

Cette circulaire vous apporte de nombreuses précisions sur l'organisation de la rentrée et de l'année scolaire. Nous vous demandons de la lire attentivement et de la conserver. En espérant ne pas trop perturber le bon déroulement de vos vacances, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

1. RENTREE 2018 :

❑ Le vendredi 31 août de 15 H 00 à 17 H 00 :

Classes de 6^{ème} : Possibilité de rencontrer les professeurs de votre enfant et l'ensemble de l'équipe éducative.

Nouveaux arrivants dans l'établissement : Possibilité de rencontrer le professeur principal de votre enfant et le responsable de niveau.

❑ Classes de 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} :

Rentrée le **lundi 3 septembre à 08 H 50**. Les élèves sont invités à ne prendre que de quoi écrire, du papier brouillon et pour les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} le cahier de textes. Au programme de cette journée : distribution des livres, des emplois du temps, et des carnets de correspondance, photos de classe (A noter que des photos d'identité individuelles seront réalisées les 6 et 7 septembre), temps de prière à la Collégiale en début d'après-midi.

2. RESULTATS AU BREVET DES COLLEGES :

Candidats	Admis	TB	B	AB	P
203	202	64	77	48	13
	99,50 %	31,68 %	38,12 %	23,76 %	6,44 %
Total mentions		93,56 %			

Félicitations aux élèves et à leurs enseignants pour ces excellents résultats !

3. HORAIRES DES COURS ET REGLEMENT INTERIEUR :

de 08 H 50 à 09 H 45 de 09 H 45 à 10 H 40
<i>Récréation de 10 H 40 à 10 H 55</i>
de 10 H 55 à 11 H 50 de 11 H 50 à 12 H 45
<i>Repas, récréation, activités de 12 H 45 à 14 H 10</i>
de 14 H 10 à 15 H 05 de 15 H 05 à 16 H 00 de 16 H 00 à 16 H 55
<i>(Il n'y a pas classe le mercredi après-midi et le samedi)</i>

- ❑ Les élèves peuvent être accueillis au Collège dès 07 H 30. Ils ont la possibilité de se rendre à l'étude surveillée de 07 H 30 à 08 H 15, ou au C.D.I. les lundis et mercredis de 08 H 15 à 08 H 45.
- ❑ Une étude encadrée gratuite est proposée les lundis, mardis, et jeudis de 17 H 15 à 18 H 30. A compter de la rentrée 2018, le Collège met en place le dispositif "Devoirs faits". Cette structure propose aux élèves un suivi des devoirs, sous la responsabilité de deux adultes (Service Civique). Les parents intéressés voudront bien retirer à l'Accueil un document à remplir précisant les jours et heures.
- ❑ A tous les élèves est remis le jour de la rentrée un carnet de correspondance qui permet d'assurer une liaison permanente entre le Collège et les parents. Votre enfant devra toujours être porteur de ce carnet, sur lequel figure le règlement intérieur du Collège. Vous êtes invités à le consulter régulièrement.
- ❑ Il arrive que, dans l'année, des photos des collégiens soient prises et utilisées pour illustrer des documents, des articles de presse... Les parents qui s'opposeraient à la diffusion des photographies sur lesquelles pourraient figurer leurs enfants, doivent me le faire savoir **par écrit**, dès à présent.
- ❑ J'attire votre attention sur les dangers d'internet (Facebook, Instagram...). Des actions de prévention sont réalisées au sein de l'établissement, mais nous ne pouvons nous substituer à la responsabilité des parents lorsque les faits se déroulent à l'extérieur du Collège.
- ❑ Comme cela est indiqué dans le règlement intérieur du Collège sur le carnet de correspondance, **l'utilisation du téléphone portable, de consoles de jeux, de matériel audiovisuel est interdite dans l'enceinte du Collège.**

4. HORAIRES D'OUVERTURE

- ❑ **Accueil – 1^{er} Etage :**
 - **lundi, mardi, jeudi, vendredi :**
de 07 H 50 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 18 H 00
 - **mercredi :**
de 07 H 50 à 13 H 00
- ❑ **Infirmierie – Rez-de-chaussée :**
 - **lundi, mardi, jeudi, vendredi :**
de 08 H 30 à 12 H 00 et de 12 H 30 à 17 H 15
 - **mercredi :**
de 08 H 30 à 13 H 00

5. A QUI S'ADRESSER ?

- ❑ Pour les questions relatives à la discipline : M. DOLLET, C.P.E. (standard).
- ❑ Pour les questions relatives à la catéchèse et à l'animation religieuse : Mme DUFLOT (standard).
- ❑ Pour les problèmes de santé : Mme DELACUISINE (03.21.39.17.95).
- ❑ Pour les questions d'ordre pédagogique (travail scolaire, orientation...): en priorité le professeur principal de la classe, puis le responsable du niveau concerné (standard).
- ❑ Pour les questions d'ordre administratif : Comptabilité : Mme POURCHELLE (standard), Absences, bourses, certificats, attestations... : Mme BRUGE, M. DELAIRE ou Mme BURGHO (03.21.39.04.98).
- ❑ Pour les questions d'ordre confidentiel ou ne pouvant trouver réponse auprès des interlocuteurs désignés ci-dessus : M. BONTE, Chef d'Etablissement, sur rendez-vous.

6. ANIMATION PASTORALE :

- ❑ Le Collège Sainte-Marie est un établissement catholique d'enseignement du Diocèse d'Arras. Nous avons à ce titre une mission confiée par notre Evêque de former les jeunes en éduquant à des valeurs et en proposant la Foi dans le respect du cheminement de chacun.
- ❑ Nous nous efforçons d'accompagner les jeunes, baptisés ou non, qui cherchent des repères, des valeurs, et des témoins authentiques.

- ❑ En 6^{ème}, 5^{ème}, la catéchèse est intégrée dans le temps de classe. Elle est assurée par Mme DUFLOT qui, en outre, propose aux jeunes qui le souhaitent une possibilité d'écoute approfondie pendant la récréation du midi. Les élèves de 6^{ème} sont invités à faire leur Profession de Foi au Collège Sainte-Marie. Dans ce cas, vous aurez à fournir un certificat de baptême (Pensez à le demander dès à présent à la paroisse où l'enfant a été baptisé).
- ❑ En 4^{ème} 3^{ème}, la catéchèse est prise en charge par un groupe d'animateurs laïcs et bénévoles, professeurs et parents, qui proposent des temps "forts" pendant l'année.

7. ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES :

- ❑ L'Association des Parents d'Elèves du Collège (A.P.E.L.) est heureuse de vous inviter à son assemblée générale qui aura lieu **le lundi 1^{er} octobre à 20 H 00 précises**. L'A.P.E.L. est composée d'une équipe de parents volontaires qui a plaisir à se retrouver, soucieuse de soutenir le projet éducatif de l'établissement, et de partager ensemble des moments riches d'échanges et d'expériences (Voir invitation jointe).

8. INFIRMERIE :

- ❑ Pour les élèves qui étaient au Collège l'an dernier, si des modifications sont intervenues dans les renseignements que vous aviez indiqués sur la feuille verte lors de votre arrivée au Collège, en faire part à l'Infirmierie.
- ❑ **D'autre part, les médicaments doivent être entreposés à l'Infirmierie et les problèmes importants de santé sont à signaler à Mme DELACUISINE.**

9. TRANSPORTS SCOLAIRES :

- ❑ Les horaires de transports scolaires restent, en principe, inchangés par rapport à l'an dernier. Vous pouvez vous rapprocher des Etablissements Inglard pour des précisions éventuelles.
- ❑ Les cartes de transport scolaire seront distribuées aux élèves le jour de la rentrée.

10. ASSURANCE SCOLAIRE :

- ❑ Par mesure de sécurité, nous assurons tous les élèves pour un coût forfaitaire de 8,60 € pour l'année scolaire. Cette assurance est obligatoire.

11. FACTURE ANNUELLE :

- La facture annuelle vous parviendra début septembre. Vous aurez à régler un dixième de cette facture chaque mois, de septembre à juin. Les tarifs 2018 / 2019 sont joints à cet envoi.
- Un certificat de scolarité sera donné à tous les élèves la première quinzaine de septembre (inutile de nous en faire la demande).

12. CASIERS :

- Tous les collégiens ont un casier individuel qui leur permet de gérer dans de bonnes conditions le poids du cartable, et de diminuer les risques de vol.
- Les élèves déjà au Collège l'an dernier possèdent un cadenas. Pour tous les nouveaux élèves de 6^{ème}, un cadenas leur sera remis le jour de la rentrée, avec deux clefs. Ce cadenas pourra être conservé pendant toute leur scolarité au Collège. En cas de perte de clef, vous aurez à vous procurer vous-mêmes un nouveau cadenas.

13. MANUELS SCOLAIRES :

- En 5^{ème}, le double jeu de manuels scolaires est maintenu. Les livres distribués pourront ainsi être gardés à la maison.

14. FOURNITURES SCOLAIRES :

- Les familles qui ont réservé un lot de fournitures scolaires sont invitées à le retirer au Réfectoire des Professeurs :

en 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} :

- **lundi 27 août de 09 H 00 à 12 H 00**
- **ou mardi 28 août de 09 H 00 à 12 H 00**
- **ou mercredi 29 août de 09 H 00 à 12 H 00**

en 6^{ème} :

- **vendredi 31 août de 15 H 00 à 17 H 00**

15. DIVERS :

- Les sacs de sports, les vêtements doivent être marqués des nom et prénom de votre enfant (Cela facilite les recherches en cas d'oubli, de perte...).
- Différents voyages à l'étranger seront organisés pendant la scolarité de votre enfant au Collège, qui nécessitent la présentation de la carte d'identité, dont le délai d'obtention est assez long. Merci de faire le nécessaire **rapidement**.

16. MOUVEMENT DU PERSONNEL

DEPARTS :

- Mme Aurélie BULTEL, professeur d'espagnol.
- Mme Bernadette DELATTRE, professeur de S.V.T.
- Mme Sylvie DEMONCHAUX, A.V.S.
- Mme Véronique DE SAINT-JAN, professeur d'hist-géo.
- Mme Peggy PAVIA, A.V.S.
- Mme Gaëlle THOMAS, A.V.S.

ARRIVEES :

- Mme Céline BOLLIER, A.V.S.
- M. Ludovic CAPON, Assistant d'Education.
- Mme Séverine DURIEZ, A.V.S.
- Mme Séverine LEDUC, A.V.S.
- Mme Cécile PASQUIER, professeur de S.V.T.
- Mme Anaïs REMY, Service Civique.

17. RESPONSABLES DE NIVEAUX

- En 6^{ème} : Mme Sophie VIEREN, professeur de français.
- En 5^{ème} : Mme Annie WILLEMS, professeur de mathématiques.
- En 4^{ème} : Mme Valérie MONNIER, professeur d'espagnol.
- En 3^{ème} : Mme Nathalie MARIOTTE, professeur d'anglais.

18. VACANCES 2018 / 2019

<u>Vacances de Toussaint</u>	du vendredi 19 octobre après la classe au lundi 5 novembre au matin
<u>Vacances de Noël</u>	du vendredi 21 décembre après la classe au lundi 7 janvier au matin
<u>Vacances d'Hiver</u>	du vendredi 8 février après la classe au lundi 25 février au matin
<u>Vacances de Printemps</u>	du vendredi 5 avril après la classe au mardi 23 avril au matin
<u>Vacances d'Eté</u>	le vendredi 5 juillet après la classe

19. PIECES JOINTES

- Tarifs 2018 / 2019,
- Dépliant sur la Mutuelle pour information,
- Circulaire A.P.E.L.,
- Fiche de renseignements 2018 / 2019 pour l'ensemble des élèves, **à remettre au professeur principal le jour de la rentrée,**
- Talon-réponse Conformité R.G.P.D., **à remettre au professeur principal le jour de la rentrée.**

Le Directeur,
José BONTE